

Télécharger les données au format tableur

# Recul plus marqué des exploitations agricoles en zone urbaine

Entre 2000 et 2010, les pôles (unités urbaines d'au moins 1 500 emplois) ont perdu 31 % de leurs exploitations, contre 26 % pour l'ensemble du territoire métropolitain. Les surfaces agricoles y diminuent aussi plus fortement, y compris pour le maraîchage en perte de vitesse. Globalement, les exploitations agricoles présentent des caractéristiques assez différentes selon leur proximité avec les zones urbanisées.

Si deux Français sur trois vivent dans un pôle, cet espace concentre seulement 14 % des exploitations et 9 % de la superficie agricole utilisée (SAU). Presque exclusivement réservés à l'habitat et aux activités économiques, les pôles laissent peu de place à l'exercice de l'activité agricole. Leurs couronnes, à dominante rurale, sont soumises à une forte pression immobilière. Elles accueillent encore le tiers des exploitations sur un tiers de SAU. Les communes restantes, essentiellement rurales, subissent moins fortement l'influence des villes. Elles concentrent plus de la moitié des exploitations et

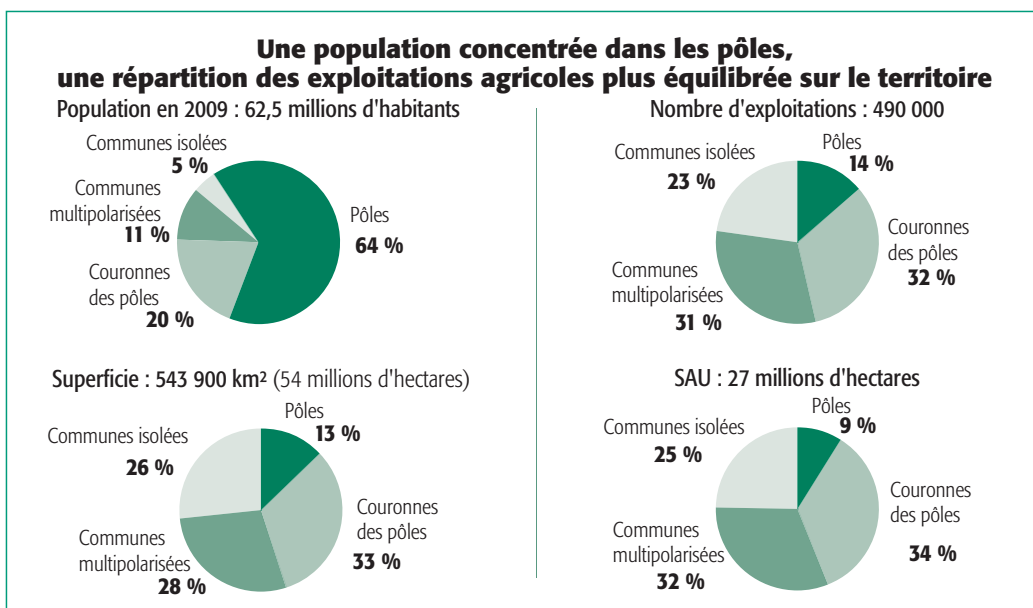
de la SAU, réparties entre communes multipolarisées et communes isolées.

#### Près d'un tiers d'exploitations en moins dans les pôles en dix ans...

Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles a baissé de 26 % en France métropolitaine. Le recul est plus marqué dans les pôles (- 31 %) mais demeure plus faible dans les communes isolées. Cette tendance devrait se poursuivre au cours des années à venir car les exploitations des pôles sont davantage concernées par les problèmes de succession. D'une part la proportion d'exploitants âgés y est plus élevée. D'autre part, parmi les exploitations dirigées par un exploitant âgé d'au moins 50 ans, la proportion de celles sans repreneurs est plus importante : 21 % contre 16 % pour l'ensemble de la métropole.

#### ... et forte baisse de la SAU

La SAU couvre la moitié de la superficie du territoire métropolitain. 9 % de la SAU est située dans les pôles, lesquels couvrent 13 % des surfaces communales. La part de la SAU, rapportée à la surface communale, est au contraire plus importante dans les communes multipolarisées (32 % de la SAU pour 28 % de la surface communale). En dix



Sources : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010 - Insee - zonage en aires urbaines 2010

## Baisse plus marquée du nombre d'exploitations et de la SAU dans les pôles

	Zone d'appartenance de l'exploitation agricole en 2010				
	Pôles	Couronnes des pôles	Communes multipolarisées	Communes isolées	Ensemble des communes
<b>Nombre d'exploitations</b>	<b>67 900</b>	<b>160 700</b>	<b>149 900</b>	<b>111 500</b>	<b>490 000</b>
Évolution 2000-2010 du nombre d'exploitations (en %)	- 31	- 26	- 26	- 22	- 26
Proportion <sup>1</sup> sans successeurs (en %)	21	16	15	15	16
Proportion commercialisant en circuit court (en %)	20	14	12	13	14
<b>Superficie agricole utilisée (SAU) totale (1 000 ha)</b>	<b>2 400</b>	<b>9 500</b>	<b>8 500</b>	<b>6 600</b>	<b>27 000</b>
SAU moyenne par exploitation (en ha)	35	59	57	59	55
Évolution de la SAU totale entre 2000 et 2010 (en %)	- 6,3	- 3,3	- 2,8	- 2,5	- 3,2
<i>dont grandes cultures et autres cultures extensives</i>	- 6,1	- 1,9	- 0,8	- 1,0	- 1,7
<i>prairies</i>	- 4,2	- 4,3	- 4,5	- 3,2	- 4,0
<i>cultures permanentes et intensives</i>	- 14,3	- 14,6	- 12,6	- 6,3	- 12,5
Proportion <sup>2</sup> de salariés permanents non familiaux (en %)	26	16	14	12	16
UTA <sup>3</sup> moyen par exploitation (nombre)	1,81	1,49	1,49	1,48	1,53

Champ : France métropolitaine

1. Le pourcentage est calculé par rapport aux exploitations dirigées par un exploitant âgé d'au moins 50 ans en 2010.

2. Le pourcentage est calculé sur l'ensemble de la main-d'œuvre permanente.

3. Unité de travail annuel calculé sur l'ensemble des actifs agricoles.

Sources : SSP - Agreste - Recensements agricoles - Insee - zonage en aires urbaines 2010

### Pour en savoir plus...

■ « 44 % des exploitations dans l'urbain et le périurbain »

Primeur n° 117  
décembre 2002

■ « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 »  
Insee Première n° 1374  
et 1375  
octobre 2012

➤ ans, l'agriculture a perdu 900 000 hectares de SAU, soit 3 % du total. Une grande partie des terres agricoles a été utilisée pour l'urbanisation, le développement d'activités économiques non agricoles et la construction de nouvelles infrastructures. Aussi, la perte de SAU est-elle deux fois plus forte dans les pôles que dans les autres espaces sous influence urbaine (couronnes des pôles et communes multipolarisées) : - 6 % contre - 3 %. Le recul est moins marqué dans les communes isolées où la pression foncière est moindre. Sur la décennie 2000, le phénomène d'artificialisation des terres se poursuit, malgré le renforcement des règles d'urbanisme de plus en plus soucieuses du maintien des espaces naturels et agricoles dans les zones urbanisées.

### Agrandissement de la taille des exploitations

Dans chacun des espaces, les exploitations agricoles se sont agrandies, résultat d'une diminution plus rapide du nombre d'exploitations que de la SAU. Globalement, la SAU moyenne par exploitation est de 55 hectares en 2010, soit 13 hectares de plus qu'en 2000. Dans les pôles, la surface moyenne des exploitations s'accroît seulement de 9 hectares ; elle atteint 35 hectares en 2010 et reste la plus faible des quatre zones.

### Recul des prairies et des cultures intensives et permanentes

Les pertes de terres agricoles, sont d'autant plus importantes qu'on se rapproche des pôles. Mais tous les types d'espaces agricoles ne sont pas affectés de la même manière. Ainsi, proportionnellement, le recul des terres agricoles dédiées aux grandes cultures est très marqué dans les pôles (- 6,1 % contre - 1,7 % sur l'ensemble du territoire métropolitain). Avec 15 % de baisse, les terres dédiées aux cultures permanentes et intensives (légumes, vergers et vignobles essentiellement) régressent davantage dans les couronnes des pôles que dans les autres

types de zones. Celles-ci, ainsi que les prairies, résistent mieux dans les communes isolées.

### Maraîchage en perte de vitesse dans les pôles

Les exploitations des orientations technico-économiques (Otex) horticoles ou maraîchères, viticoles ou fruitières, sont plus représentées dans les pôles. Néanmoins, le nombre de maraîchers y a fortement chuté : - 36 % en dix ans, soit autant que les exploitations d'élevages herbivores. Les exploitations fruitières résistent mieux (-27 %). Pour ces activités, les pertes d'exploitations sont moindres dans les couronnes des pôles et les communes multipolarisées. La SAU des exploitations maraîchères a progressé sauf dans les pôles, en raison essentiellement de la diminution rapide du nombre d'exploitations. Celle des exploitations viticoles ou fruitières recule de 6 à 12 % selon l'éloignement des zones vis-à-vis des pôles. Les productions agricoles sont plus fréquemment écoulées en vente directe ou par le biais d'un seul intermédiaire lorsqu'elles sont produites dans les aires (regroupement du pôle et de sa couronne). Dans les pôles toutefois, la part des

### SAU dans le recensement agricole et SAU communale

■ Dans le recensement agricole, toutes les informations collectées pour une même exploitation, relatives aux personnes, aux cultures ou aux cheptels, sont rapportées à la commune siège de l'exploitation. Ainsi, dans le cas d'éclatement des parcelles d'une même exploita-

tion en plusieurs communes, la totalité de la SAU de l'exploitation est comptabilisée dans la commune siège de l'exploitation. La mesure de la SAU communale, c'est-à-dire présente dans le périmètre des communes, fait l'objet de travaux en cours au SSP.

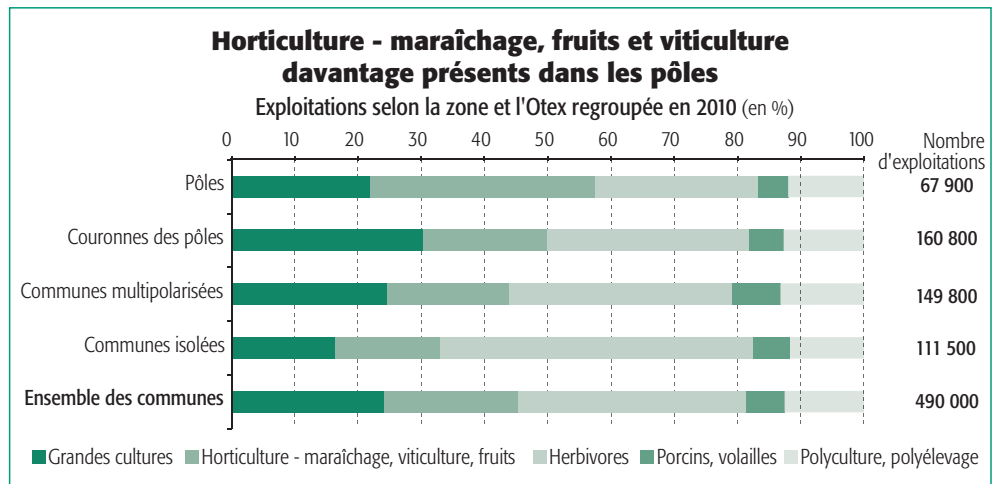
> maraîchers en circuit court est plus faible que dans les autres zones, contrairement aux autres productions. Ceci est probablement dû à une plus grande pratique de la vente de légumes dans les marchés de gros par les maraîchers les plus anciennement implantés dans les grands pôles urbains.

## Surfaces en grandes cultures toujours présentes

Les exploitations de grandes cultures sont implantées sur des terres fertiles, peu à peu gagnées par l'urbanisation. Elles sont majoritairement dans les couronnes des pôles et, à un degré moindre, dans les communes multipolarisées. Le maintien relatif de l'agriculture en zone périurbaine s'explique en partie par la qualité des sols agricoles favorisant de bons rendements pour les céréales. La France rurale est plutôt celle de l'élevage. Les effectifs d'animaux sont assez également répartis entre les trois espaces à dominante rurale, mais la présence des exploitations d'élevage d'herbivores est d'autant plus forte que l'on s'éloigne des pôles. Les élevages hors-sol (porcins et volailles) se rencontrent plus fréquemment dans les communes multipolarisées.

## Petites exploitations dans les pôles...

Si la répartition des exploitations entre petites, moyennes et grandes, mesurée selon l'importance de leur production brute standard (PBS), est équilibrée au niveau national, la part des petites est, en revanche, plus importante dans les pôles : 44 % contre 36 % pour l'ensemble du territoire métropolitain. Le potentiel moyen de production y est généralement plus faible, quelle que soit l'otex de l'exploitation, à l'exception du maraîchage et des fruits. Dans les couronnes des pôles, la PBS par exploitation est supérieure à la moyenne nationale pour



Sources : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010 - Insee - zonage en aires urbaines 2010

l'orientation grandes cultures et élevage bovins. Dans les communes multipolarisées, elle est nettement supérieure à celle des autres zones dans l'élevage hors-sol. *A contrario*, les exploitations situées dans les communes isolées ont la PBS par exploitation la plus faible sauf pour la viticulture et le maraîchage pratiqués sur de plus grandes surfaces.

## ... dirigées par des exploitants plus âgés, mais mieux formés

Malgré leur plus petite dimension économique, les exploitations agricoles des pôles font davantage appel à la main-d'œuvre salariée permanente. C'est dû notamment à leurs activités plus utilisatrices de salariés permanents : maraîchage, viticulture, cultures fruitières. La main-d'œuvre familiale y est aussi plus fréquemment salariée

(5,1 % contre 3,5 % pour l'ensemble des exploitations). Les exploitants travaillent moins souvent à temps complet sur l'exploitation, contrairement aux aides familiaux et aux salariés permanents. Au total, le volume de travail par exploitation est supérieur à celui des autres types de zones : 1,81 unités de travail annuel (UTA) par exploitation dans les pôles contre 1,53 pour la moyenne des exploitations. La part des jeunes agriculteurs est plus faible, sans doute en raison de difficultés accrues d'installation en zone urbaine, du fait de la pression foncière. Enfin, les exploitants sont davantage diplômés de l'enseignement supérieur, malgré une plus forte proportion d'exploitants âgés.

## José Masero

SSP - Bureau des statistiques structurelles, environnementales et forestières

## Pour en savoir plus (suite)...

Consultez les sites Internet

de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

et du SSP : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Résultats  
Onglet Recensement agricole 2010

## Exploitants plus âgés, mais aussi plus diplômés dans les pôles

	Zone d'appartenance de l'exploitation agricole en 2010				
	Pôles	Couronnes des pôles	Communes multipolarisées	Communes isolées	Ensemble des communes
Nombre d'exploitants et coexploitants	80 400	197 800	187 000	138 700	603 900
	Proportion parmi les exploitants et coexploitants (en %)				
Pluriactifs	22	23	21	20	22
Travail à temps plein sur l'exploitation	56	60	62	66	61
Moins de 40 ans	16	19	20	21	19
60 ans et plus	25	20	18	17	19
Diplômés de l'enseignement supérieur	20	18	17	15	17
Champ : France métropolitaine					

Sources : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010 - Insee - zonage en aires urbaines 2010

## Le zonage en aires urbaines 2010

■ Cette étude est fondée sur le zonage en aires urbaines 2010, réalisé par l'Insee et la Datar.

■ Un **pôle** est une unité urbaine offrant au moins 1 500 emplois. Une **unité urbaine** est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu et comptant au moins 2 000 habitants. La **couronne d'un pôle** regroupe l'ensemble des communes dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent

dans le pôle ou dans une commune attirée par celui-ci. Le regroupement du pôle et de sa couronne constitue l'**aire** (qualifiée d'urbaine si son pôle concentre au moins 10 000 emplois). Une **commune** est dite **multipolarisée** si 40 % au moins de ses actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs aires sans atteindre ce seuil avec aucune d'entre elles. Les communes restantes, situées hors de l'espace des aires, constituent les **communes isolées**.

## Recul de la SAU dans la majorité des aires <sup>1</sup>

■ Au cours de la période 2000-2010, sept aires sur dix ont connu une diminution de la SAU. 300 d'entre elles, sur un total de 771, accusent une baisse de SAU, supérieure à 6 %. Ces aires, petites, moyennes ou grandes, sont principalement localisées sur la côte méditerranéenne, le couloir rhodanien et le Sud-Ouest. Le Languedoc-Roussillon, où de nombreuses vignes ont été arrachées, est

particulièrement affecté par ce phénomène (perte de 12 600 hectares à Perpignan, 7 700 hectares à Montpellier par exemple). 200 aires, plutôt moyennes ou petites, voient leur SAU progresser faiblement malgré la disparition d'exploitations agricoles. Elles sont majoritairement localisées dans les régions Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne et en Corse.

Évolution de la SAU dans les aires entre 2000 et 2010

